

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT DE CONSULTANT INDIVIDUEL

Titre de la consultation	Appui à la révision/actualisation du Plan de Développement 2019-2023 de la Province du Guera
Nationale/Internationale	Nationale
Lieu d'affectation	N'Djamena
Durée	4 mois
Superviseur	Chef Politique Sociale

1. Contexte et justification

Afin de contribuer au renforcement de la gouvernance locale et de la gestion des services publics décentralisés pour le bien-être des enfants, l'UNICEF a fourni un appui technique et financier au Gouvernement du Tchad pour l'élaboration et la validation du Plan de Développement Provincial (PDP) du Guera et du Plan de Développement Communal (PDC) de Mongo avec l'implication du Comité Provincial d'Actions (CPA) et du Conseil communal. Le PDP du Guera couvre la période 2019-2023 et vise à améliorer la qualité et le niveau de vie de la population. Il repose sur cinq axes stratégiques : (i) Renforcement des capacités d'intervention et de visibilité de la province ; (ii) Redynamisation de l'économie provinciale ; (iii) Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité ; (iv) Amélioration de la gouvernance provinciale ; (v) Gestion de l'environnement, des ressources naturelles et du cadre de vie.

Depuis l'adoption du PDP, le contexte social, économique et sécuritaire a changé. Il y a eu l'ordonnance n° 38 du 10 août 2018 portant création des unités administratives et des collectivités autonomes, la mise en place d'un cadre de concertation des ONG et d'une plateforme d'échange et de partage des services publics. Un certain nombre de projets ont été mis en œuvre ou sont en cours de mise en œuvre dans la Province du Guera.

Il est donc nécessaire de prendre en compte ces changements dans le cadre de la révision/actualisation/mise à jour du PDP. Aussi lors de la revue annuelle du plan de travail 2022 et les concertations en vue de la formulation du plan de travail annuel (PTA) 2023, la contrepartie nationale a souhaité que l'UNICEF puisse maintenir son appui au renforcement de la gouvernance locale en soutenant la mise en œuvre des plans déjà validés mais aussi la mise à jour de certains des plans de développement provincial. C'est ainsi qu'il est prévu cette année dans le PTA 2023 Inclusion sociale d'appuyer la province du Guera à réviser son plan de développement provincial (PDP).

C'est dans ce contexte que s'inscrit cette consultation pour appuyer la révision du PDP de la province du Guera.

2. Objectifs de la consultation

L'objectif général de la révision du PDP 2019-2023 du Guera est de disposer d'un nouveau PDP 2024-2028 qui prendra en compte les changements intervenus dans le contexte provincial, national et international et accordera la priorité aux interventions durables à long terme qui adressent les goulots d'étranglement du développement structurel et de renforcement de la résilience des communautés.

De manière spécifique, il s'agira de :

- Faire le bilan de l'état de la mise en œuvre du PDP
- Conduire un processus consultatif participatif de révision du PDP, avec l'implication des membres du comité provincial d'actions (CPA), des différents partenaires, bailleurs, des acteurs humanitaires, des ONGs, entre autres ;
- Définir une vision concertée, des objectifs de développement et des stratégies de résilience ciblés sur l'amélioration équitable des conditions de vie des populations, notamment celles des enfants et des femmes ;
- Procéder à une programmation basée sur les résultats à atteindre sur un horizon de cinq ans, des actions concrètes et réalistes en cohérence avec les orientations nationales y compris les estimations budgétaires y relatives.

3. Responsabilités/Méthodologie

La révision du PDP suivra la méthodologie décrite dans le nouveau guide d'élaboration de PDP développé par le Ministère de la Prospective Economique et des Partenariats internationaux et suivra une approche basée sur les droits humains. Cette révision sera préparée de façon participative avec l'implication des différentes parties prenantes. Il s'agira d'informer et de mobiliser les populations afin de garantir leur participation à la révision du document de planification. A cet égard, une approche participative et inclusive devra être adoptée, prenant en compte le plus explicitement possible, les couches les plus défavorisées (les femmes, les jeunes, et les enfants) qui devront être associées à la formulation d'actions prioritaires. Dans ce sens, il y aura des entretiens individuels et des discussions focus group notamment avec les jeunes et les femmes, y compris les plus vulnérables. La compilation des informations reçues grâce aux interviews, aux focus group et à l'analyse documentaire permettront d'affiner l'analyse de l'état des lieux ainsi que la formulation des pistes d'actualisation.

Le consultant qui conduira le processus de révision, proposera une méthodologie détaillée en tenant compte des éléments suivants :

- Appréciation de l'état de mise en œuvre du PDP, y compris l'analyse des goulots d'étranglement et des défis liés à la mise en œuvre ;
- Les nouvelles opportunités et les perspectives de financement du PDP ;
- Le choix des options stratégiques permettant de lever les goulots d'étranglement pour assurer à la province un développement équitable et durable en harmonie avec les orientations stratégiques nationales et les politiques sectorielles ;
- Choix des actions concrètes et cohérentes à mener pour atteindre les résultats escomptés
- Production d'une première ébauche complète du PDP révisé qui sera revue, amendée et enrichie au cours d'un atelier de restitution et de validation technique ;
- Intégration des amendements pour produire le document final qui sera présenté au cours d'un atelier de restitution, puis adopté par le CPA.

Dans son ensemble, le processus de révision du PDP se fera selon les approches programmatiques de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), le genre, les droits humains, l'approche de programmation tenant compte des risques.

4. Résultats attendus

La consultation s'étalera sur 4 mois. Le(la) consultant(e) fera une proposition d'un calendrier détaillé qui reposera sur l'ossature suivante :

N°	Principales activités	Livrables/Produits attendus	Période (mois)	Paiement
1.	Information/sensibilisation des membres du CPA, validation du chronogramme des activités et de la méthodologie	Rapport de démarrage	0.25	20%
2.	Revue documentaire, focus groups et entretiens avec personnes ressources et analyse des données /informations collectées	Draft rapport bilan de la mise en œuvre du PDP 2019-2023 P	2.25	30%
3.	Rédaction du draft du rapport bilan de la mise en œuvre du PDP 2019-2023			
4.	Atelier de restitution et de validation du rapport bilan de la mise en œuvre du PDP 2019-2023 et de priorisation des axes stratégiques du PDP 2024-2028			
5.	Rédaction du draft PDP 2024-2028	Draft PDP 2024-2023	1.25	20%
6.	Atelier de restitution et de validation de la version provisoire du PDP de la province intégrant tous les résultats attendus de la consultation			
7.	Finalisation du document PDP 2024-2028	Document final PDP 2024-2028 intégrant les observations du comité de pilotage	0.25	30%

Le PDP 2024-2028 mettra en exergue les éléments suivants :

- Les informations descriptives et analytiques sur les situations démographiques, économiques, géographiques et culturelles, ainsi que la synthèse des aspirations des populations, notamment les plus vulnérables ;
- La vision de la province sur les 10 ans à venir en matière de développement ;
- Les objectifs et/ou les résultats à atteindre sur un horizon de 5 ans, en cohérence avec les orientations nationales de développement, ainsi que les stratégies, les interventions et actions prioritaires pour y parvenir avec des estimations budgétaires réalistes¹. Les résultats et/ou objectifs ainsi que les actions prioritaires proposés, devront suffisamment prendre en compte les questions de droits de l'enfant, des femmes et des couches les plus vulnérables ;
- Un cadre logique présentant les résultats, les indicateurs et les moyens de vérification pour la période de 5 ans ;
- Un dispositif de suivi-évaluation du PDP avec un mécanisme de participation communautaire et des populations ;
- Les stratégies de mobilisation de ressources financières et les sources de financement des interventions et actions proposées.

5. Formation académiques/Expériences/ Compétences

Le processus de révision du PDP sera mené par un (e) consultant(e) national. Le(la) consultant(e) devra justifier des qualifications et compétences suivantes :

¹ Les estimations budgétaires devront tenir compte des capacités réelles de la province à mobiliser les ressources.

- Un diplôme de Master (Bac+5) en sciences économiques, en économie du développement, en démographie, en économie de la santé, en économie de l'éducation, en sociologie ou équivalent ;
- Une expérience professionnelle confirmée d'au moins 5 ans dans le domaine du développement local ;
- Une bonne connaissance du mécanisme de décentralisation au Tchad
- Une expérience dans l'élaboration d'au moins un plan de développement provincial soutenu par l'UNICEF ou un autre partenaire technique et financier serait un atout ;
- Une maîtrise de la gestion axée sur les résultats et de l'approche droits humains est un atout ;
- Excellent niveau de communication en français (écrit et oral).
- Une bonne connaissance de la zone ciblée est un atout.

6. Supervision

Le consultant travaillera sous la supervision du comité de pilotage et sera placé sous la supervision administrative de la Direction de la Planification Provinciale du Ministère de la Prospective Economique et des Partenariats internationaux et du Chef de la Section Politique Sociale de l'UNICEF.

Comité de pilotage PDP

Président : Le Gouverneur de la Province ;

Vice-président : Le Représentant des Organisations des Producteurs ;

Rapporteurs :

- Le Délégué Provincial en Charge du Développement Rural ;
- Le Délégué Provincial de la Prospective Economique et des Partenariats internationaux ;
- Le Point Focal Provincial du SISAAP.

Membres :

- Tous les Délégués et Chefs des Secteurs Provinciaux des Ministères ;
- Le Chef de Bureau de zone de l'UNICEF ou son représentant ;
- Tous les Responsables des bureaux de zone des autres Agences du Système des Nations Unies
- 1 Représentant des Autorités Traditionnelles ;
- 1 Représentant des organisations des producteurs ;
- 1 Représentant des organisations féminines ;
- 1 Représentante des organisations des jeunes ;
- 1 Représentant des ONGs et Associations ;
- 1 Représentant de la Chambre de Commerce, de l'Industrie, de l'Agriculture et de l'Artisanat
- 3 Représentants des organisations religieuses (CSM, Eglise Catholique et EEMET) ;
- 3 Représentant des Projets et Programmes
- 1 Représentant de l'ONAMA
- 1 Représentant des radios communautaires ;
- Le Chef d'Antenne de l'Agence Nationale de Développement Rural (ANADER) ;
- Le Chef d'Antenne de l'INSEED ;
- Le Chef d'Antenne Provincial de l'Office National de Sécurité Alimentaire (ONASA).

L'organisation et le suivi du travail du comité de pilotage, notamment les activités du consultant, seront assurés par le Comité Technique Provincial composé de :

- Le Délégué Provincial au Développement Rural ;
- Le Délégué Provincial en charge du Plan ;
- Le Délégué Provincial Sanitaire.
- Le Délégué Provincial en charge de l'Action Sociale ;
- Le Délégué Provincial de l'Education ;
- Le Point Focal du SISAAP ;

- Le représentant des ONG et Associations ;
- Le Chef d'Antenne de l'ANADER.

7. Soumission des offres et modalités de paiements

Les candidats seront invités à soumettre :

1. Une offre technique qui décrit d'une manière claire, précise et concise leur compréhension de la consultation et de la méthodologie proposée.
2. Un CV récent
3. Une offre financière en FCFA qui doit être une offre de rémunération tout compris (honoraires, frais de mission et autres frais pour la durée du contrat).

Les candidats sont invités à soumettre leurs offres financières suivant le canevas ci-après :

Description	Unité (mois)	Quantité (mois)	Prix Unitaire	Cout total
Honoraire mensuel				
Perdiem journalier (mission de terrain) à raison de 8 jours de mission/mois				
Location de véhicule				
Forfait mensuel de communication et connexion internet				
Autres (A préciser)				
Total				

Les critères de sélection des candidats seront basés sur les qualifications, les compétences, l'expertise et l'expérience dans le domaine requis, et la qualité de l'offre technique. L'offre technique sera notée sur 70 avec un seuil de passage de 50. L'offre financière la plus basse obtient le maximum de la note financière (30). Les autres offres ayant passé le seuil technique requis recevront des notes inversement proportionnelles à l'offre financière la plus basse. L'offre la mieux disante combinant les 2 notes sera retenue.

8. Eléments d'information

Réservation

L'UNICEF se réserve le droit de résilier le contrat et/ou de retenir tout ou partie du paiement si les règles et règlements concernant la confidentialité, l'éthique et les procédures de l'UNICEF et des partenaires ne sont pas respectés, si la performance n'est pas satisfaisante ou si les travaux/livrables sont incomplets, non livrés ou ne respectent pas les délais. Les livrables resteront la propriété de l'UNICEF.

Le/la consultant/e doit respecter la confidentialité des informations traitées pendant la mission. Les documents et informations fournis ne doivent être utilisés que pour les tâches liées au présent contrat.

Cadre de Sauvegarde de l'enfance

Cette activité est-elle considérée comme un « rôle à risque élevé du point de vue de la sauvegarde de l'enfance ? »

Oui

Non

Si Oui, choisissez ci-dessous

Contact direct avec les enfants Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nombre d'heures/mois de contact interpersonnel direct avec les enfants, ou de travail à proximité immédiate et physique, sous la supervision limitée d'un membre du personnel plus expérimenté :

Accès aux données ayant trait aux enfants Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nombre d'heures/mois de manipulation ou de transmission d'informations personnelles identifiables d'enfants (nom, carte d'identité nationale, données de localisation, photos) :

Remarques

Les personnes engagées dans le cadre d'un contrat de consultant individuel ne seront pas considérées comme des « membres du personnel » en vertu du Statut et du Règlement du personnel des Nations Unies et des politiques et procédures de l'UNICEF et n'auront pas droit aux avantages qui y sont prévus. Leurs conditions de service seront régies par leur contrat et les Conditions Générales des Contrats pour les Services des Consultants et des Entrepreneurs Individuels. Les consultants et les entrepreneurs individuels sont responsables de déterminer leurs obligations fiscales et du paiement de toutes les taxes et / ou droits, conformément aux lois locales ou autres lois applicables.